

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

OBJET : COUPES DE BOIS – MODIFICATION DE L'ASSIETTE 2025
19 - 31/03/2025

Monsieur Fabrice BLUMET, adjoint au maire, indique au conseil municipal que le programme 2025 ne prévoit pas de coupes de bois par l'Office National des Forêts en forêt communal relevant du régime forestier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BLUMET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir apporter au programme les modifications
Suivantes :

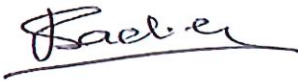
Coupe des parcelles n° 1 et 15

Coupe de la parcelle 2 pour raison sanitaire, afin que celle-ci ne soit pas trop dévalorisée par les attaques de gui.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

